

sois
protégés

Fiche technique

Séгур 4000

Décapant d'émulsions surpuissant.
Sans rinçage. Sans neutralisation.

Décapant spécifique très solvanté et peu moussant des émulsions de sol durs et poreux.
Convient pour éliminer les autolustrants à base de résines acrylique et polyuréthane.
Réduit considérablement le temps d'un décapage complet par son action rapide et la non obligation de neutraliser.
S'utilise pour surfaces lavables sauf parquet, liège et surfaces peintes.
Formule sans butylglycol.

Mode d'emploi

Diluer de 5 à 10 % dans de l'eau froide, voire 20 % selon l'état du sol ou le nombre de couches à éliminer.
Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 min. Passer la monobrosse équipée d'un disque noir, puis aspirer avec un aspirateur à eau.
Terminer par un lavage humide à l'eau claire.

Conditionnements

- Emballage : bidon de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : 10,4 - 11,4
- Densité : 1,01 - 1,03
- Consommation : 1 à 2 L pour 100 m².

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Pour des dosages supérieurs à 20%, vérifier avant l'application d'une émulsion le pH au sol qui doit être compris entre 7 et 8.

Ne pas utiliser sur surfaces sensibles (parquet, liège et surfaces peintes).

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-07-2022

Ind. 2

